



Bureau communautaire
07 juin 2018
Champagney – 18h

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 31 mai 2018

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigny, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, F. David, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, J.L Bouchard, C. François, B. Guerrin, P. Jacquot, J.C Lab, J. Thurel.

Excusés : C. Bourgeois-République, C. Crétet, J. Péchinot.

Date d'affichage : 15 juin 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB10/18

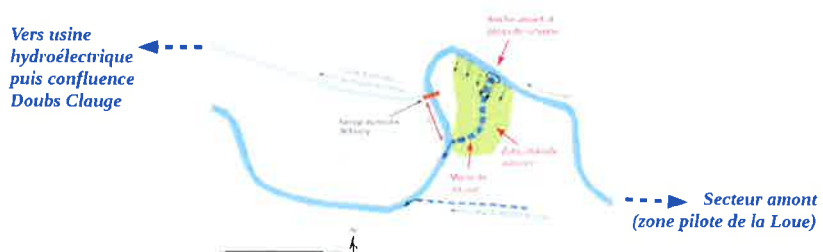
Objet

Travaux sur le déversoir
de la rive gauche de la
Loue à Nevy-les-Dole

La berge en rive gauche de la Loue en amont du barrage de Parcey est fortement dégradée. Une brèche s'est créée depuis 2012, faisant transiter par surverse une partie du débit de la Loue en direction de la morte de la « Vieille Rivière », court-circuitant la prise d'eau du moulin de Parcey (SARL Ondine) qui alimente par ailleurs la zone Natura 2000 située à l'amont de la confluence Doubs Clauge.

Les crues importantes du mois de janvier 2018, notamment celle du 23 janvier 2018, ont provoqué une évolution significative de la situation. A ce jour, la berge est déstructurée sur une longueur de 40m laissant transiter dans l'annexe la majeure partie des débits à l'étiage, asséchant le secteur confluence Doubs/Clauge et engageant les processus d'incision du lit de la Loue en amont de la brèche.

De plus, le milieu « naturellement » créé en aval de la brèche constitue à ce jour une zone alluviale d'intérêt qu'il convient prioritairement de préserver.



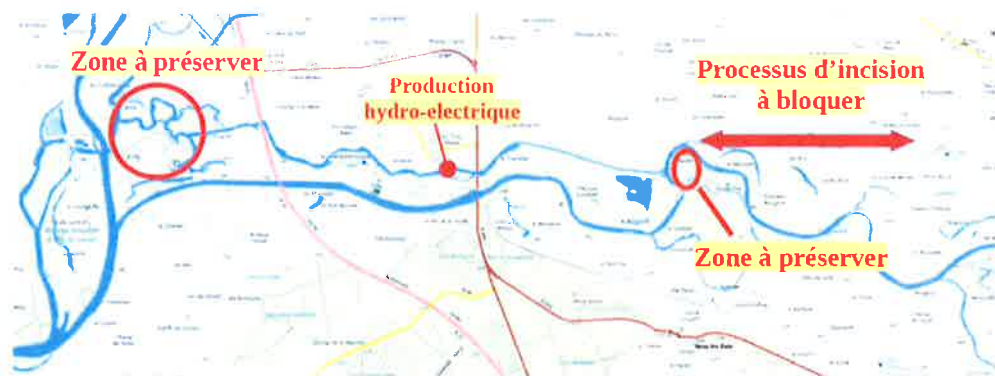
Conscients des enjeux relatifs à une détérioration de la situation, l'ensemble des acteurs concernés (Syndicat mixte Doubs Loue, CAGD, Société Ondine, État), ont travaillé ces dernières années à l'établissement d'un projet visant à la réalisation d'un déversoir et d'un confortement de la berge.

Les études portées par le Syndicat Mixte Doubs Loue ont abouti à la conception d'un projet concerté permettant d'une part une répartition claire des débits tant à l'étiage qu'en crue, et d'autre part, conciliant les enjeux économiques et les enjeux environnementaux associés.

Compte-tenu de l'évolution récente de la situation et des conséquences d'ores et déjà visibles en période d'étiage, des travaux seront réalisés en juillet 2018, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Doubs Loue.

Les travaux répondront aux enjeux suivants :

- Maintien de l'alimentation de la vaste zone alluviale d'intérêt située à l'amont de la confluence Doubs Clauge,
- Maintien des niveaux de la Loue à l'amont en lien avec le projet « zone pilote de la loue » (blocage du processus d'incision dorénavant engagé),
- Maintien du milieu naturel créé en aval de la brèche,
- Maintien de l'alimentation du barrage de la SARL Ondine.



Sur la base de la consultation publique lancée en avril dernier par le Syndicat Mixte Doubs Loue, le budget prévisionnel est le suivant :

Détail des opérations	Coût en € HT
Travaux	273 943
Travaux préparatoires	14 000
Maitrise d'œuvre	12 575
Coordinateur sécurité	1 240
Drone	1 000
Consultation marché public	1 500
Imprévus	25 000
TOTAL	329 258

Le plan de financement prévisionnel mobilise des financements de l'Agence de l'Eau, et des contributions financières des différentes parties prenantes : SARL ONDINE, CAGD, Etat :

Agence de l'Eau	197 629
SARL ONDINE	50 000
Etat	20 000
CAGD	15 000
SMDL (autofinancement)	20 629
TOTAL en € HT	329 258

Le coût prévisionnel de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est inscrit en investissement au Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVENT** la convention avec le Syndicat Mixte Doubs Loue ci-annexée,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer ladite convention,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait à Champagny,
Le 07 juin 2018,
Le Président,



**CONVENTION FINANCIERE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU
FONCTIONNEMENT DE L'ANNEXE DE LA 'VIEILLE RIVIERE' EN RIVE GAUCHE DE LA LOUE EN AMONT
DU BARRAGE DE PARCEY PAR LE CONFORTEMENT DE LA BERGE ET L'AMENAGEMENT D'UN
DEVERSOIR**

CONVENTION SMDL / CAGD

Entre :

Le **Syndicat Mixte Doubs Loue**, ci-après désigné SMDL, représenté par son Président, Patrick PETITJEAN, agissant en vertu de la délibération n°14-05 du comité syndical du 1^{er} octobre 2014,

Et

La **Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, ci-après désigné CAGD, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHÈRE, agissant en vertu de la délibération n°5914 du conseil communautaire du 17 avril 2014,

Il a été exposé ce qui suit :

CONTEXTE

La berge rive gauche de la Loue en amont du barrage de Parcey est fortement dégradée. Une brèche s'est créée depuis 2012, faisant transiter par surverse une partie du débit de la Loue en direction de la morte de la « Vieille Rivière », court-circuitant la prise d'eau du moulin de Parcey qui alimente par ailleurs la zone située à l'amont de la confluence Doubs/Clauge.

Les crues importantes du mois de janvier 2018, notamment la crue du 23 janvier 2018 supérieure à la crue décennale ont provoqué une évolution significative de la situation. A ce jour, la berge est déstructurée sur une longueur de 40m laissant transiter dans l'annexe la majeure partie des débits à l'étiage, asséchant le secteur confluence Doubs/Clauge et engageant les processus d'incision du lit de la Loue en amont de la brèche. De plus, le milieu « naturellement » créé en aval de la brèche constitue à ce jour une zone alluviale d'intérêt qu'il convient prioritairement de préserver.

Conscients des enjeux relatifs à une détérioration de la situation, l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, usinier, État), dont la CAGD et le SMDL, ont travaillé ces dernières années à l'établissement d'un projet visant à la réalisation d'un déversoir en rive gauche de la Loue en amont du barrage de Parcey. Les études portées par le SMDL ont abouti à la conception d'un projet concerté permettant d'une part une répartition claire des débits tant à l'étiage qu'en crue, et d'autre part la sauvegarde des enjeux environnementaux associés. Compte-tenu de l'évolution récente de la

situation et des conséquences d'ores et déjà visibles en période d'étiage (assèchement canal de fuite du moulin et zone amont confluence Doubs Clauge), des travaux seront réalisés en juillet 2018, sous la maîtrise d'ouvrage du SMDL.

Les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux ont été obtenues (Récépissé n°39-2018-00048 du 13 avril 2018).

Les travaux de confortement de cette berge constitueront un déversoir afin de répondre aux enjeux suivants :

- maintien de l'alimentation de la vaste zone alluviale d'intérêt située à l'amont de la confluence Doubs Clauge,
- maintien des niveaux de la Loue à l'amont en lien avec le projet « zone pilote de la loue » (blocage du processus d'incision dorénavant engagé),
- maintien du milieu naturel créé en aval de la brèche,
- maintien de l'alimentation du barrage SARL Ondine.

Au-delà, les objectifs secondaires ont été définis en lien avec la vocation hydraulique d'un tel aménagement, mais aussi avec les enjeux écologiques associés à cette dérivation d'eau et à la zone alluviale alimentée en aval. Après concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et plus particulièrement avec l'exploitant du barrage de Parcey (projet de réfection du barrage, projet de règlement d'eau, renouvellement effectif des turbines), les objectifs suivants ont été retenus :

- Maintenir le débit réservé de la Loue (6 m³/s) à l'aval du barrage de Parcey afin de se conformer à la réglementation en vigueur ;
- Fixer le débit d'équipement de la microcentrale à 15 m³/s pour assurer l'usage économique du moulin ;
- Conserver un écoulement permanent d'1m³/s minimum dans le tronçon de la brèche afin de préserver les enjeux écologiques identifiés (surverse de la berge à partir de 22 m³/s) ;

Ces éléments étant rappelés,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la CAGD aux travaux à réaliser par le SMDL à savoir :

- Le confortement de la berge et l'aménagement d'un déversoir en rive gauche de la Loue en amont du barrage de Parcey.

ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX

2.1 Localisation

Le site des travaux se situe sur la commune de Nevy-lès-Dole (39), à 600 m en amont du barrage de Parcey. La brèche se situe en rive gauche de la Loue et s'étend sur une largeur de 50 m environ.

Cf. Annexe 1 Localisation des travaux

2.2 Programme

Les principales interventions sont les suivantes :

- Préparation des accès,
- Construction d'un déversoir en enrochements,
- Battage d'un rideau de palplanches,
- Reprise de la berge au droit de la brèche par terrassements en remblais et plantations.

Cf. Annexe 2 Plan de masse des aménagements, et Mode opératoire

ARTICLE 3. MAITRISE D'OUVRAGE

Le SMDL assure le rôle de maitre d'ouvrage et la conduite de l'ensemble du projet.

ARTICLE 4. PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX

- Démarrage des travaux : **juillet 2018**.
- Le délai d'exécution des travaux est de 6 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer. Les travaux se dérouleront prioritairement en juillet 2018. Selon les conditions hydrauliques (débits dans la Loue), le planning des travaux pourra être ajusté (juin, juillet et/ou août 2018).
- Réception des travaux : au plus tard le **30 septembre 2018**

ARTICLE 5. CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

5.1 Représentation des parties

Pour chacune des parties, les personnes habilitées à les représenter sont indiquées ci-dessous :

- pour le SMDL : Monsieur Denis CHAIZE denis.chaize@smdl.fr , 07 85 91 40 08

- pour la CAGD : Monsieur Eric CHAPUT eric.chaput@grand-dole.fr , 03 70 58 40 07

5.2 Modalités particulières

Le SMDL tiendra régulièrement informée la CAGD de l'avancée des travaux.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS FINANCIERES

6.1 Montant des travaux

Le montant prévisionnel de l'opération est de 329 258 € HT. Il se décompose comme suit : frais de chantier, travaux préparatoires, terrassements, génie civil et enrochement, plantations, maîtrise d'œuvre, passage drone, coordonnateur SPS.

6.2 Financement

Le SMDL en tant que maître d'ouvrage de l'opération engage la totalité des dépenses inhérentes à sa réalisation. Il mobilisera des financements auprès des partenaires identifiés selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Parties	Cout opération 329 258 € HT
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	197 629 €
SARL Ondine	50 000€
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	15 000€
Etat	20 000€
Autofinancement du SMDL	46 629 €

6.3 Montant et forme de l'offre

La CAGD participera à la réalisation des travaux par l'octroi d'une somme de 15 000€, quinze mille euros.

Cette offre de concours est définitive, quel que soit le coût effectif final des travaux, la CAGD ne pouvant être contrainte de verser un montant supérieur à celui de 15 000€.

6.4 Modalités de versement de la contribution financière de la CAGD

Le SMDL émettra un titre de recette correspondant au montant de 15 000€ et procédera à la demande de versement auprès de la CAGD après réception des travaux et à l'appui de la copie du constat de fin d'exécution.

ARTICLE 7. CADUCITE

En cas de non-exécution des travaux incombant au SMDL au terme du **31 décembre 2018**, la présente convention sera réputée caduque.

ARTICLE 8. MODIFICATIONS

La présente convention pourra être modifiée par avenant signé des parties.

ARTICLE 9. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en quatre exemplaires originaux 25 JUIN 2018

Pour le Syndicat Mixte Doubs Loue

Le Président, le 21/06/2018

Patrick PETITJEAN

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

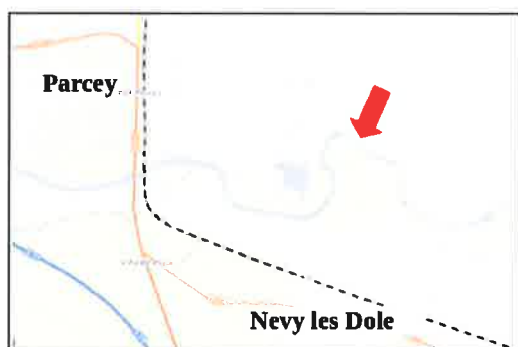
Le Président,



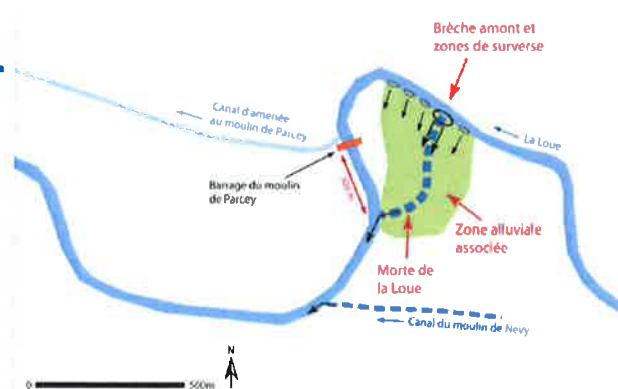
Annexe 1

CONVENTION FINANCIERE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ANNEXE DE LA 'VIEILLE RIVIERE' EN RIVE GAUCHE DE LA LOUE EN AMONT DU BARRAGE DE PARCEY PAR LE CONFORTEMENT DE LA BERGE ET L'AMENAGEMENT D'UN DEVERSOIR

Localisation des travaux



Vers confluence
Doubs Clauge

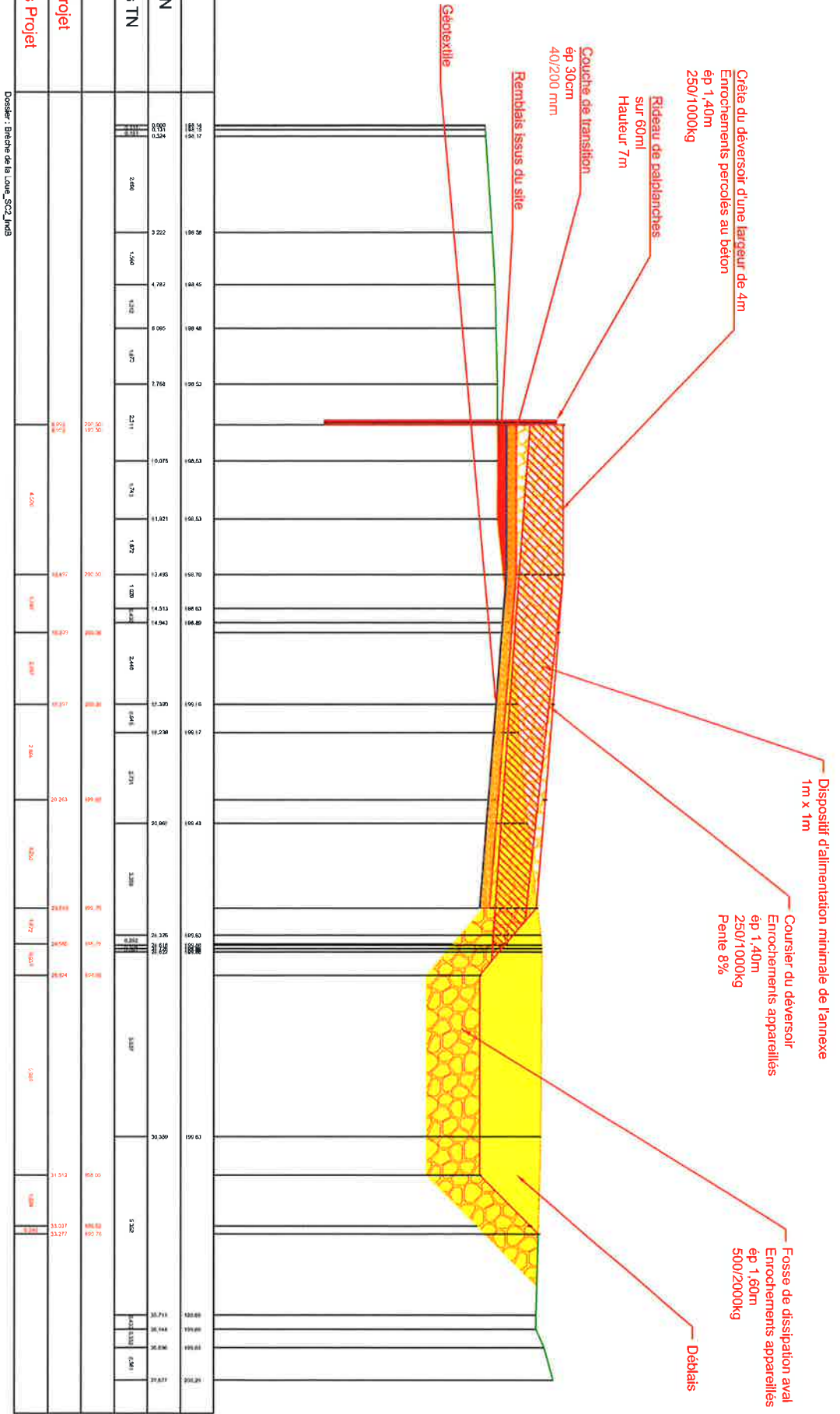


Secteur amont
(zone pilote de la Loue)

Annexe 2

**CONVENTION FINANCIERE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU
FONCTIONNEMENT DE L'ANNEXE DE LA 'VIEILLE RIVIERE' EN RIVE GAUCHE DE LA LOUE EN
AMONT DU BARRAGE DE PARCEY PAR LE CONFORTEMENT DE LA BERGE ET
L'AMENAGEMENT D'UN DEVERSOIR**

Plans masse des aménagements



PC : 190,00 m

Altitudes TN										
271,5	261,5	251,5	241,5	231,5	221,5	211,5	201,5	191,5	181,5	171,5
262,5	252,5	242,5	232,5	222,5	212,5	202,5	192,5	182,5	172,5	162,5
263,5	253,5	243,5	233,5	223,5	213,5	203,5	193,5	183,5	173,5	163,5

Distances à l'axe TN										
0	2000	1500	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500
0	1500	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500	3000
0	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500

Altitudes Projet										
202,5	192,5	182,5	172,5	162,5	152,5	142,5	132,5	122,5	112,5	102,5
203,5	193,5	183,5	173,5	163,5	153,5	143,5	133,5	123,5	113,5	103,5
204,5	194,5	184,5	174,5	164,5	154,5	144,5	134,5	124,5	114,5	104,5

Distances à l'axe Projet										
0	2000	1500	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500
0	1500	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500	3000
0	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500

Distances partielles Projet										
0	2000	1500	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500
0	1500	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500	3000
0	1000	500	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500

Syndicat Mixte Doubs-Loue

Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'annexe en rive gauche de la Loue en amont du barrage de Parcey



1/3, Allée André Bourard
21 000 DIJON
Tél. : 33 (0)3 80 78 95 90

PROJET

Coupe en travers du déversoir

N° d'affaire	4162005	Etabli par :	RLE	Vérifié par :	NDUJMM	N° de Plan	3	Indice	B	Format	A3
Echelle(s)	1/120	Date :	14.06.2018	Date :	14.06.2018						

N° d'antenne	4162005	Etabli par :	RUE	Vente par :	NDU/MML	N° de Plan	Indice	Format
Echelle(s)	1/120	Date :	14.06.2018	Date :	14.05.2018	3	B	A3



1/3 Alexis Adrien Bourdard
21 000 DILON
Tél. : 33 (0)3 80 78 95 50

Syndicat Mixte Doubs-Loue

Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'annexe en rive gauche de la Loue en amont du barrage de Parcey

PROJET

Coupe en travers du dispositif d'alimentation

PC : 190,00 m

Altitudes TN	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
Distances à l'axe TN	0,00	10,00	20,00	30,00	40,00	50,00	60,00	70,00	80,00	90,00	100,00	110,00	120,00	130,00	140,00	150,00	160,00	170,00	180,00	190,00	200,00
Distances partielles TN																					
Altitudes Projet																					
Distances à l'axe Projet																					
Distances partielles Projet																					

